

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 mai 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9, 10 et 11 mai 2017**

**2017 DASES 132 G** Subventions (54 000 euros) aux associations Collectif Les Morts de la Rue, Les Amis de la Maison Verte, Equipe Saint-Vincent Permanence Oberkampf et Solidarité Jean Merlin, pour la réalisation d'actions visant à favoriser l'accès aux droits des personnes et familles démunies à Paris – Convention

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le budget primitif du Département ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2017, quatre subventions, pour un montant global de 54 000 €, aux associations « Collectif Les Morts de la Rue », « Les Amis de la Maison Verte », « Equipe Saint-Vincent Oberkampf Paris » et « Solidarité Jean Merlin », pour la réalisation d'actions visant l'accès aux droits des personnes et familles démunies à Paris et la signature d'une convention annuelle ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : il est attribué quatre subventions en fonctionnement, au titre de 2017, au bénéfice de quatre associations mettant en œuvre des actions visant l'accès aux droits des personnes et familles en situation de précarité et de grande exclusion à Paris, pour les projets suivants :

- une subvention de 25 000 € à l'association « Collectif les Morts de la Rue », dont le siège social est situé 72, rue Orfila (Paris 20<sup>ème</sup>), pour son action à destination des morts isolés décédés à Paris (n° SIMPA 30982 et n° de dossier 2017\_06344).
- une subvention de 10 000 € à l'association « Les Amis de la Maison Verte », dont le siège social est situé 127-129, rue Marcadet (Paris 18<sup>ème</sup>), pour le fonctionnement d'un dispositif visant l'accueil, la domiciliation, l'accompagnement social des personnes et familles en

situation de précarité et de grande exclusion à Paris (n° SIMPA 20780 et n° de dossier 2017\_06163).

- une subvention de 12 000 € à l'association « Équipe Saint –Vincent Permanence Oberkampf Paris », dont le siège social est situé 139, rue Oberkampf (Paris 11<sup>ème</sup>) pour le fonctionnement de sa permanence visant l'accueil, la domiciliation administrative et l'accès aux droits, ainsi que l'aide à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de précarité à Paris (n° SIMPA 34761 et n° de dossier 2017\_00824) ;
- une subvention de 7 000 € à l'association « Solidarité Jean Merlin », dont le siège social est situé 106, boulevard Ney (Paris 18<sup>ème</sup>), pour le fonctionnement de son activité de domiciliation et d'aide aux démarches administratives pour des personnes et des familles en situation de précarité et de grande exclusion à Paris (n° SIMPA 4685 et n° de dossier 2017\_01891);

Article 2 : le versement des subventions mentionnées à l'article 1 est subordonné à la conclusion, avec l'association « Collectif Les Morts de la Rue », d'une convention annuelle présentée en annexe 1 du présent délibéré que Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer.

Article 3 : les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement du Département de Paris pour les exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

<b>Chapitre 65 - Rubrique 584 – Nature 6574 - ligne DF 34 015</b>		
<b>Organismes bénéficiaires</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant du financement</b>
Les Amis de la Maison Verte	Domiciliation et accompagnement social de personnes et familles en situation de précarité à Paris	10 000 €
Equipe Saint-Vincent Permanence Oberkampf	Domiciliation, accompagnement social et insertion professionnelle d'hommes en situation de précarité à Paris	12 000 €
Solidarité Jean Merlin	Domiciliation et accompagnement dans les démarches administratives de personnes et familles en situation de précarité	7 000 €
Collectif Les Morts de la Rue	Accompagnement des convois des morts isolés, décédés à Paris	25 000 €
<b>Total</b>		<b>54 000 €</b>

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**